



# CARTHAGE

SALON INTERNATIONAL  
DE LA CONSTRUCTION  
ET DU BATIMENT

Du 23 au 29 Mai 2022  
au Parc des Expositions du Kram



## CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Organisateur :



Partenaires :



FÉDÉRATION NATIONALE DU  
BÂTIMENT (FNB - UTICA)



CENTRE TECHNIQUE  
DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION,  
DE LA CÉRAMIQUE ET DU VERRE

# MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE

Dans l'optique d'offrir à nos exposants et visiteurs des conditions optimales de sécurité sanitaire, l'organisateur du salon exige de la part des exposants :

## Port du masque obligatoire :

Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour tous.



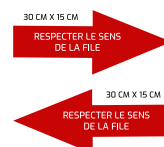
## Gel hydro-alcoolique à disposition :

Chaque exposant est tenu de prévoir du gel hydro-alcoolique sur son comptoir afin de servir chaque visiteur entrant au stand.



## L'aménagement des espaces :

Chaque exposant est responsable de la signalétique (au niveau du sol de son stand)



## Désinfection des stands et des produits :

Chaque exposant est responsable de la désinfection de son stand et de ses produits au minimum deux fois par jour (au cours de la journée et en fin de journée)



## Gestion du flux à l'intérieur des stands :

Chaque exposant est responsable de gérer le flux des visiteurs à l'intérieur de son stand pour se protéger.



**Le non respect du protocole sanitaire engendre la fermeture du stand.**

# SOMMAIRE

<b>Mesures de sécurité sanitaire</b> .....	<b>02</b>
<b>Concept du Salon 'Carthage'</b> .....	<b>04</b>
<b>Concept de construction du stand d'exposition</b> .....	<b>05</b>
<b>Sectorisation du plan général</b> .....	<b>06</b>
<b>Les conditions d'admission</b> .....	<b>07</b>
1- Critères d'admission	
2- Contrat de location du stand	
3- Plan d'architecture du stand nu	
4- Principes généraux d'exposition	
5- Agrément des professionnels constructeurs des stands	
6- Montage des stands	
7- Signalisation et élingage	
8- Nuisances sonores	
9- Catalogue officiel des exposants	
10- Critères d'élimination	
11- Engagement	
<b>Planning de réalisation des stands d'exposition</b> .....	<b>10</b>
<b>Informations pratiques</b> .....	<b>11</b>

# CONCEPT DU SALON 'CARTHAGE'

Evènement biennal ouvert à l'international, le Salon CARTHAGE constitue l'univers des professionnels de la construction et du bâtiment.

Tout à la fois lieu de découverte en matière de nouveaux produits, de veille technologique, de marchés et de contacts d'affaires, le salon a pour objectifs de mettre en valeur l'innovation et la diversité des produits des IMCCV, de favoriser le partenariat et de promouvoir les exportations des produits et du savoir faire.

C'est aussi l'univers des métiers du bâtiment dans toute leur diversité et l'espace privilégié des concepteurs et des prescripteurs de toutes les spécialités.

CARTHAGE réunit 400 exposants des différentes branches d'activité dont 23% d'exposants étrangers.

## **L'offre du salon par branches d'activité :**

- ▶ Articles Sanitaires & Robinetterie
- ▶ Revêtements Sols & Murs
- ▶ Menuiserie Aluminium et PVC
- ▶ Menuiserie en Bois, Fer et Acier
- ▶ Chimie du bâtiment, Peinture & dérivés
- ▶ Chauffage, Climatisation et Plomberie
- ▶ Ciment, Plâtres & dérivés
- ▶ Electricité du bâtiment
- ▶ Quincaillerie du bâtiment et automatismes
- ▶ Matériels, équipements et produits pour le bâtiment
- ▶ Marbre & Granit
- ▶ Pierre Taillée et Reconstituée
- ▶ Promotion Immobilière
- ▶ Verrerie et miroiterie
- ▶ Services

L'aménagement de l'espace d'exposition obéit à des conditions strictes de sectorisation. Cette sectorisation, appuyée par une signalétique appropriée, permet aux visiteurs la facilité d'identification et aux exposants une harmonie de l'exposition de leurs produits.

La Société des Foires Internationales de Tunis, organisateur du salon, œuvre à l'amélioration et au développement continu du salon, tant au niveau de son organisation et services que de la visibilité offerte aux visiteurs.

Dans son objectif continu de perfection, elle s'engage à poursuivre son parcours vers le développement qualitatif du salon professionnel.

Des efforts d'organisation sont déployés à chaque session.

Ces efforts s'identifient par 3 moyens:

- ▶ Une sélection et une sectorisation rigoureuse des produits exposés,
- ▶ Une communication performante alliant les moyens classiques et numériques,
- ▶ Une recherche de développement continue pour assurer une large ouverture sur le marché intérieur et soutenir les exportations du secteur des IMCCV par l'invitation des donneurs d'ordre étrangers afin de renforcer les relations d'affaires et d'initier des rencontres.

## CONCEPT DE CONSTRUCTION DU STAND D'EXPOSITION:

Le choix de l'Architecte/Designer relève de la responsabilité de l'exposant.

Les stands d'exposition dans les manifestations commerciales nationales et internationales sont des projets parfaitement conçus et réalisés.

La conception et la réalisation d'un stand d'exposition est un travail de précision d'un projet élaboré et planifié individuellement et exclusivement.

Ce projet constitue un outil essentiel de la présentation des produits. C'est pourquoi, construire un stand d'exposition est un métier.

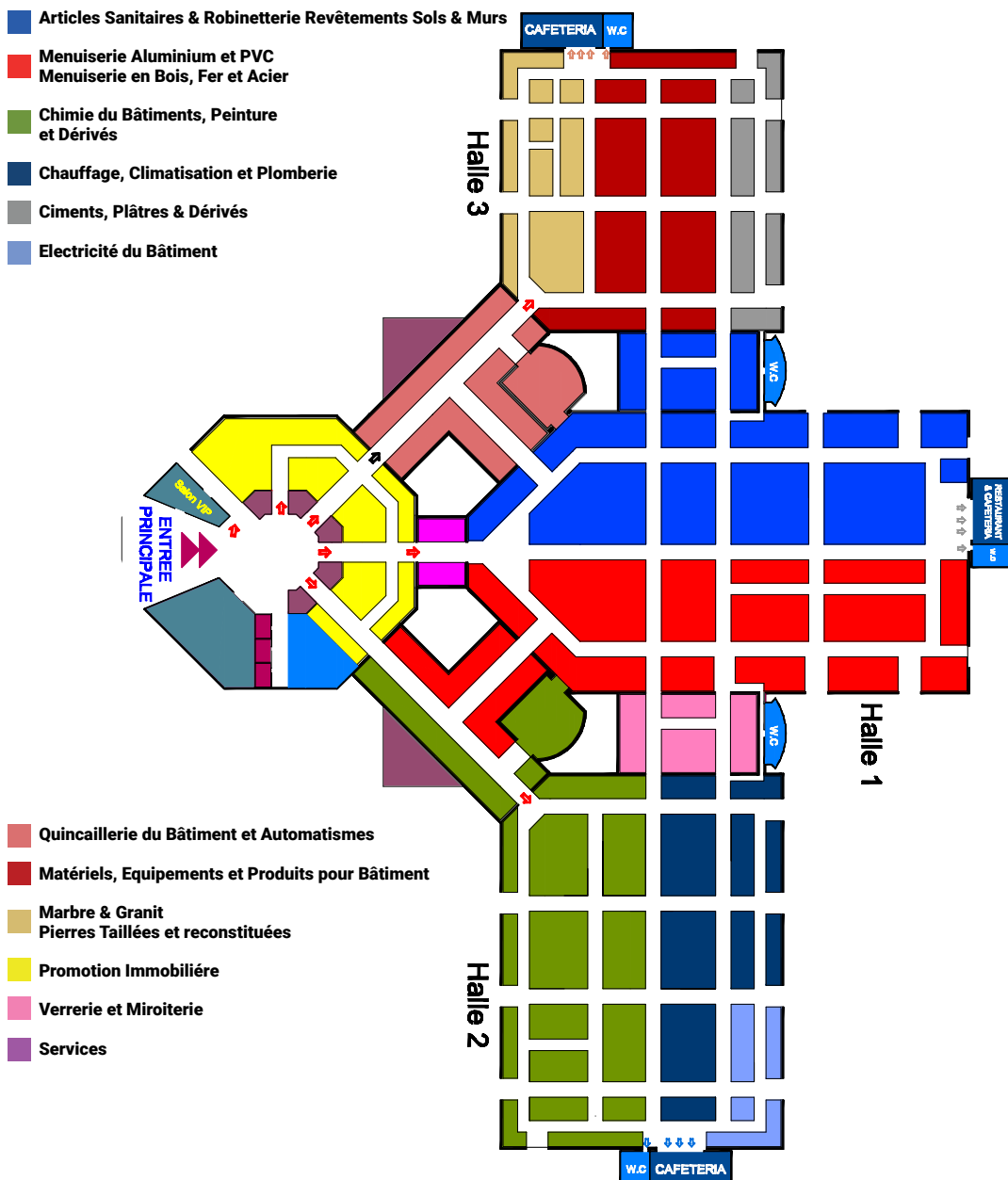
Ce métier est exercé par des Architectes ou Designers et des professionnels multi-services.

Pour réussir ce projet, la Société des Foires internationales de Tunis vous conseille de confier à un professionnel Architecte ou Designer, la conception et la réalisation de votre stand.

Elle met à votre disposition en priorité des espaces nus, et continue pour cette année à vous proposer des stands équipés de type standard non meublé ou des stands personnalisés.



# SECTORISATION DU PLAN GÉNÉRAL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



# LES CONDITIONS D'ADMISSION

## 1/ CRITÈRES D'ADMISSION

Lors du dépôt du dossier, les entreprises sont priées de présenter:

- ▶ Demande d'admission dûment remplie,
- ▶ Extrait du Registre National des Entreprises (RNE),
- ▶ Copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente », obligation de porter le matricule fiscal sur la facture.

**La commission Technique** examine le dossier de l'exposant dans toutes ses rubriques. Elle aura pour mission d'accepter, de refuser ou bien d'exiger des modifications et/ou des améliorations en fonction du concept du salon et du respect de toutes les conditions d'admission. L'affectation des emplacements de stands nus et équipés sera effectuée par l'organisateur en fonction de l'activité de l'entreprise exposante par rapport à la sectorisation du salon. De ce fait, l'exposant ne pourra en aucun cas contester la décision de l'organisateur.

## 2/ CONTRAT DE LOCATION DU STAND

Une fois l'admission acceptée, l'exposant doit signer le Contrat de Location du Stand et payer 30% de la totalité des frais de participation.

La participation ne deviendra définitive qu'après signature du contrat qui devra être également revêtu du cachet de l'entreprise exposante et signé par le premier responsable de l'entreprise (Gérant, DG ou PDG).

## 3/ PLAN D'ARCHITECTURE DU STAND NU

Après accord de la commission et avant affectation définitive, l'exposant est invité à fournir les documents suivants:

- ▶ Un plan d'aménagement en 2D avec cotation et une perspective 3D,
- ▶ Le tableau de certification des matériaux et leur réaction au feu,
- ▶ Les détails de séparation à l'intérieur du stand,
- ▶ Un plan détaillé de l'éclairage et du faux-plafond s'il ya lieu,
- ▶ Un planning du montage,

Ces documents doivent être fournis sur papier et sur support informatique (flash disc).

**NB:** La hauteur finie est de **4m**,

L'éclairage doit se faire obligatoirement par projecteurs et lampes en LED.

### **Mezzanine:**

Les exposants prévoyant un stand avec mezzanine doivent consulter le Cahier des Charges des Participations (Page 7).

Les mezzanines sont autorisées **uniquement sur le côté périphérique de la halle** et doivent répondre aux normes de sécurité.

**Une attestation de conformité** aux normes de sécurité doit être présentée à l'organisateur attestant de la stabilité des structures. Cette attestation doit être délivrée par un **organisme de contrôle agréé**.

## Chape :

Toute chape en béton pour le revêtement du sol est interdite.

Nous recommandons de remplacer les chapes en béton par des parquets en bois.

## 4/ PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPOSITION

L'exposant admis est tenu de respecter et faire respecter par ses mandataires les textes en vigueur du:

- ▶ Règlement Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,

et de retourner les engagements dûment remplis et signés.

## 5/ AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS CONSTRUCTEURS DES STANDS

La Société des Foires Internationales de Tunis introduit une nouvelle disposition pour s'assurer que la personne choisie possède la formation et les qualités requises:

- ▶ Pour la conception, la mise en œuvre et le respect des règles techniques pour le montage et démontage des stands d'exposition,
- ▶ Pour prendre toutes les dispositions nécessaires et respecter les modalités d'organisation, les délais de montage et de démontage et achever le travail dans les délais prescrits,
- ▶ Pour prendre connaissance du Règlement Général des Manifestations, du Cahier des Charges des Participations et du Cahier des Charges Technique du Salon,
- ▶ Pour respecter les normes de sécurité,

**NB. L'Architecte/Designer** choisi doit obligatoirement **se faire agréer** par l'organisateur et s'inscrire sur **la liste d'agrément**.

## 6/ MONTAGE DES STANDS

La conception et la réalisation de l'architecture du stand demeure sous la responsabilité de l'exposant.

**La Commission Technique**, munie des plans remis par les exposants, sera amenée à **vérifier** la conformité des stands aux plans validés et pourra refuser tout stand non conforme au **projet approuvé**.

L'organisateur recommande fermement aux exposants de **fabriquer dans leur propre atelier les éléments de construction du stand et non pas sur le lieu d'exposition**.

La date **d'ouverture des Halles** pour le montage des stands est fixée par l'organisateur. Les exposants peuvent accéder aux halles d'exposition pour le montage définitif de leurs stands **à partir du lundi 9 mai 2022**

**NB.** Il est rappelé que l'exposant devra assurer le gardiennage de son matériel et équipement pendant les horaires d'ouverture des halles.



## Les travaux du montage des stands doivent être impérativement achevés **Le Samedi 21 Mai 2022 à 17H00.**

A partir de cette date, l'accès des camions à l'intérieur des Halles est strictement interdit.

### **IMPORTANT :**

Les exposants sont informés que **faute de respect du délai** de fin du montage, ils encourrent des pénalités de retard progressives de **250 DT par Heure** et pour le mandataire Architecte/Designer **le retrait de l'agrément.**

### **7- SIGNALISATION ET ELINGAGE:**

L'exposant est tenu de faire accrocher la signalisation avant le montage du stand. L'accrochage doit se faire en retrait de 1m minimum à l'intérieur de l'espace du stand et éviter de gêner le voisinage ou la visibilité de l'espace. La location du nacelle doit être faite par l'exposant auprès d'ITF avant la construction du stand.

### **8- NUISANCES SONORES:**

Il est strictement interdit d'occasionner des nuisances sonores à partir d'équipements audio-visuels ou autres.

En cas de non-respect, l'organisateur est en droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la saisie de l'équipement audio-visuel.

### **9- CATALOGUE OFFICIEL DES EXPOSANTS:**

Les exposants admis ont **l'obligation de participer** au Catalogue Officiel des Exposants par une insertion publicitaire de qualité conforme à leur image de marque et à la notoriété du salon.

Dernier délai de réception du fichier de l'insertion, **le 2 Mai 2022**

### **10- CRITÈRES D'ÉLIMINATION:**

- ▶ Selon la nature d'activité de l'entreprise.
- ▶ Non respect du concept du salon et des critères d'admission.
- ▶ Deux refus successifs du dossier technique.
- ▶ Non respect des délais de montage et de démontage des stands.
- ▶ Non respect de la conformité du produit.
- ▶ Non respect des normes de sécurité.
- ▶ Litiges de paiement.

### **11- ENGAGEMENT:**

Il est entendu entre les parties que l'exposant participe à ce salon à ses risques et périls et qu'il ne saurait en aucun cas rendre ITF responsable partiellement ou totalement de son chiffre d'affaires quel qu'il soit, réalisé pendant le salon. En particulier, il ne pourrait prétendre à aucune compensation.

# PLANNING DE RÉALISATION DES STANDS D'EXPOSITION

Actions	Timing
Remise du dossier de Participation	A partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2021
Examen de la demande d'admission par la Commission Technique . Examen du dossier d'agrément de l'Architecte/Designer, dans le domaine de la construction, de l'Aménagement et de la Décoration des stands en vue de l'autorisation de son éligibilité à exercer au Parc des Expositions du Kram.	Janvier, Février Mars, Avril et Mai 2022
<b>En cas d'admission:</b> 1- Affectation. 2- Signature du Contrat de Location du Stand. 3- Paiement de l'avance. 4- Insertion Publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants. (L'exposant est tenu de fournir l'épreuve pour insertion publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants : Format JPEG ou PDF).	Janvier, Février et Mars 2022
<b>Réception et validation de l'Architecture du Stand Nu par la Commission Technique.</b>	Dès l'admission du dossier de participation
L'exposant admis doit remettre à l'organisateur le Timing de préparation et de montage du stand (Tableaux des Dates).	Avant le 2 Mai 2022
<b>Début du montage des stands.</b> Le traçage de l'espace loué par l'exposant est effectué par l'organisateur avant le début du montage. <b>Rappel:</b> Les éléments du stand doivent être fabriqués dans les ateliers de l'exposant.	Lundi 2 Mai 2022
Fin des travaux de Montage des stands. L'exposant doit achever les travaux de montage du stand. <b>Rappel:</b> Faute de respect du délai de fin du montage, l'exposant encourt des <b>pénalités</b> de retard progressives de <b>250 DT par Heure</b> et pour le mandataire Architecte/Designer le retrait de l'agrément.	Samedi 21 Mai 2022 à 17H00
<b>Ouverture du Salon</b> <b>Le respect de l'horaire est obligatoire</b>	Lundi 23 Mai 2022 à 10H00
<b>Démontage des stands.</b> L'exposant est tenu d'assurer l'évacuation de ses produits et le démontage de son stand dans un délai de 3 Jours.	A partir du Lundi 30 Mai 2022

# INFORMATIONS PRATIQUES

## SALON INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT CARTHAGE

Dates : **23 au 29 Mai 2022**  
Ouvert Tous les Jours de **10H00 à 19H00**  
Horaires Exposants **9H30 - 19H30**  
Lieu : Parc des Expositions du Kram

### CONTACT:

**Mr. Karim REZIGUI – Chef de Projet du Salon.**

E-mail: karim.rezigui@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 710

### DÉPARTEMENT TECHNIQUE:

(Pour les commandes des prestations techniques,  
de l'électricité et de l'élingage des signalisations)

Mr. Abdelaziz BOURHILA - Chef du Département Production.

E-mail: abdelaziz.bourhila@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 706

Mr Aymen AZOUZ - Chef du Département Electricité, Fluides et Eclairage.

E-mail: aymen.azouz@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 723

Documents à télécharger à partir du site web du Salon:

**[WWW.CARTHAGE-EXPOBATIMENT.COM.TN](http://WWW.CARTHAGE-EXPOBATIMENT.COM.TN)**

- ▶ Règlements Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,
- ▶ Répertoire des Mobiliers & Services,

**Toute l'équipe de CARTHAGE est à votre disposition  
pour vous assurer le plein succès à votre participation.**



**SOCIÉTÉ DES FOIRES  
INTERNATIONALES  
DE TUNIS**

[www.fkram.com.tn](http://www.fkram.com.tn)



antagency.net

**Société des Foires Internationales de Tunis S.A.  
Parc des Expositions et Centre de Commerce International de Tunis**

**B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE**

**Tél. : (216) 71 973 111 - 71 976 111**

**Fax : (216) 71 971 666**

**itf.com@fkram.com.tn**